

## APPEL A MANIFESTATION D'INTERÊT POUR UN TITRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

L'Etablissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles a été sollicité par un opérateur économique en vue de l'obtention d'une autorisation pour l'occupation d'un terrain et de bâtiments appartenant au domaine public de l'Etat, gérés par l'Etablissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles, et situés sur le domaine national de Versailles, au « Camp des Mortemets » sur les parcelles cadastrées BX n°23 et 85.

En application de l'article L2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), pour faire suite à cette manifestation d'intérêt spontanée par un opérateur économique, l'Etablissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles sollicite tous autres opérateurs économiques à manifester leur intérêt pour l'occupation des espaces présentés ci-dessous.

Les documents de la consultation sont disponibles gratuitement par téléchargement, sur le site internet <https://www.chateauversailles.fr/concessions-services-imaginer-ensemble> .

Le terrain, d'une surface totale de 3.223m<sup>2</sup>, comprend :

- Des espaces comportant 4 courts de tennis et un mur d'entraînement ;
- Deux bâtiments pouvant servir d'accueil, de bureaux et/ou d'entrepôts.

Toute personne intéressée par l'occupation de ces espaces est invitée à manifester son intérêt, en envoyant une offre conformément aux documents de la consultation, avant **le 20 septembre 2021**. Passé ce délai, l'autorisation sera accordée au premier sollicitant.

*Télécharger le règlement d'appel à manifestation d'intérêt et le projet d'autorisation d'occupation temporaire*

Mise en ligne le : 25 août 2021

Commencement de l'autorisation d'occupation : 11 novembre 2021